

Afone fait son entrée sur le marché des Services de Paiements en obtenant l'agrément « Etablissement de paiement » auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP)

En décrochant le droit d'étendre son activité vers les Services de paiements, Afone deviendra, à la levée des clauses suspensives, le premier Opérateur de services Monétiques et Télécoms agréé « Etablissement de Paiement » en France. Cette accréditation lui permet notamment de renforcer sa position sur le marché monétique en offrant aux professionnels un véritable service global de gestion des encaissements.

Créés en 2009, par la Directive Européenne sur les Services de Paiement, dans un esprit d'ouverture et d'harmonisation du marché Européen, les Établissements de Paiement sont une nouvelle catégorie d'acteurs dans le paysage bancaire.

Les services de paiements ouverts couvrent :

- 1 Versements d'espèces sur un compte et opérations de gestion d'un compte
- 2 Retrait d'espèces sur un compte et opérations de gestion de comptes
- 3 Exécution des opérations de paiement suivantes associées à un compte
- 4 Exécution des opérations de paiement associées à une ouverture de crédit
- 5 Emission d'instruments de paiement ou acquisition d'ordres de paiement
- 6 Transmission de fonds
- 7 Exécution opération de paiement / consentement du payeur donné par télécom nim ou info et paiement à l'opérateur
- 8 Autres activités commerciales

Outre ces services de paiement offerts sur son territoire d'origine, un Établissement de Paiement peut aussi, grâce au Passeport Européen attaché à l'agrément, exercer ses activités dans les 27 Pays de l'Union Européenne.

Une évolution stratégique décisive et innovante

« L'obtention de cet agrément marque une étape primordiale dans notre développement tout en s'inscrivant dans la stratégie historique du Groupe Afone. En intégrant l'acquisition des paiements dans la gestion des transactions monétiques, Afone apporte à ses clients commerçants et enseignes une maîtrise encore plus étendue de l'estimation financière des encaissements, et ce, tant pour les transactions opérées en France qu'en Europe », déclare Frédéric Richard, Directeur Financier et Directeur Projets SEPA du Groupe Afone.

De ce fait, Afone devient le seul opérateur non bancaire en France à même d'assurer une gestion des flux monétiques de bout en bout de la chaîne d'encaissement (du terminal de paiement électronique, jusqu'à l'encaissement final sur le compte de paiement du commerçant).

Toutes les informations relatives à Afone sur :

www.afone.com

A propos du groupe Afone

Le Groupe Afone est le premier opérateur de services monétiques et télécommunications, spécialiste des commerces organisés et des enseignes. Le Groupe Afone met son expertise Télécoms et Monétique à la disposition des commerçants, des enseignes et des banques en concevant et opérant des solutions monétiques innovantes associées à des services de télécommunications personnalisés. Afone aide ainsi ses clients à se concentrer sur leur cœur de métier et à améliorer leur compétitivité. Afone est coté sur le marché Euronext de Paris sous le code AFO et compte plus de 45 000 clients professionnels.

Contact Presse :

Agence de Relations Presse Elektron

Adrien Pauly:

adrien@elektron-presse.com – 01.45.26.00.65

Afone

Dominique Martineau

01.70.13.14.84

Hélène Harriet:

harriet@elektron-presse.com – 01.45.26.01.57